



HAL
open science

Des histoires banales : l’“ étrange monotonie ” des empoisonneuses en France au XXe siècle

Nicolas Picard

► **To cite this version:**

Nicolas Picard. Des histoires banales : l’“ étrange monotonie ” des empoisonneuses en France au XXe siècle. Frédéric Chauvaud; Lydie Bodiou; Myriam Soria. Les Vénéneuses. Figures d’empoisonneuses de l’Antiquité à nos jours, Presses universitaires de Rennes, pp.259-269, 2015, 9782753560079. 10.4000/books.pur.94680 . hal-04154804

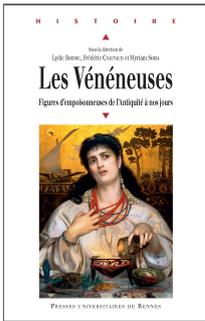
HAL Id: hal-04154804

<https://hal.science/hal-04154804>

Submitted on 14 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Frédéric Chauvaud, Lydie Bodiou et Myriam Soria (dir.)

Les Vénéneuses Figures d'empoisonneuses de l'Antiquité à nos jours

Presses universitaires de Rennes

Des histoires banales : l'« étrange monotonie » des empoisonneuses en France au XX^e siècle

Nicolas Picard

DOI : 10.4000/books.pur.94680
Éditeur : Presses universitaires de Rennes
Lieu d'édition : Rennes
Année d'édition : 2015
Date de mise en ligne : 13 juin 2019
Collection : Histoire
EAN électronique : 9782753560079



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

PICARD, Nicolas. *Des histoires banales : l'« étrange monotonie » des empoisonneuses en France au XX^e siècle* In : *Les Vénéneuses : Figures d'empoisonneuses de l'Antiquité à nos jours* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015 (généré le 12 décembre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/94680>>. ISBN : 9782753560079. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.94680>.

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Des histoires banales : l'« étrange monotonie » des empoisonneuses en France au XX^e siècle

Nicolas PICARD

Dans une série d'articles consacrés aux femmes criminelles, le magazine *Détective* accorde en 1931 une large place aux « prêtresses du poison¹ ». « Pour un empoisonneur, cent empoisonneuses » n'hésite pas à écrire le journaliste, confortant en cela l'image largement partagée de l'empoisonnement comme crime spécifiquement féminin. Pour appuyer son affirmation, il se lance dans une énumération des empoisonneuses célèbres, depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque contemporaine, depuis Circé et Médée jusqu'à Marie Lafarge et Hélène Jegado. Une telle argumentation pêche bien entendu par son empirisme, mais elle illustre, entre autres, l'importance des « visages célèbres de chronique judiciaire », souvent de « belles empoisonneuses », dans la construction de cette figure criminelle au début du xx^e siècle². Par la suite, Violette Nozière, Marie Besnard ou Simone Weber viendront mêler leurs noms à ce panthéon vénéneux – même en cas d'acquittement. Ces grands noms ont accaparé l'intérêt aussi bien dans les diverses histoires de crimes destinées au grand public que dans les études plus ou moins savantes consacrées aux spécificités de l'empoisonnement³. Dans leur ombre se trouvent pourtant d'autres femmes dont les méfaits avérés ou supposés n'ont pas reçu la même visibilité médiatique. Toute une gradation de notoriété peut être établie entre les différentes affaires mettant en cause des empoisonneuses au xx^e siècle. La presse se passionne généralement pour des situations qui sortent de l'ordinaire. S'intéresser aux

1. F. BOUTET, « Prêtresses du poison » (troisième volet d'une enquête sur « La femme et le crime »), *Détective*, 163, 10 décembre 1931, p. 14.

2. A.-E. DEMARTINI, « La figure de l'empoisonneuse. De Marie Lafarge à Violette Nozière », dans L. CADDIET, F. CHAUVAUD, C. GAUVARD, P. SCHMITT-PANTEL, M. TSIKOUNAS (dir.), *Figures de femmes criminelles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 27-40.

3. Ainsi Sophie Cunat dans sa thèse consacre-t-elle une partie spécifique aux cas de la marquise de Brinvilliers, de Marie Lafarge, de Violette Nozières et de Marie Besnard. Cf. CUNAT S., *Le crime d'empoisonnement*, thèse de droit pénal, université Nancy 2, 2003.

raisons du (relatif) anonymat de certains cas permet d'éclairer quels étaient les ressorts d'une histoire « banale », « habituelle » d'empoisonneuse, et d'envisager ce que pourrait être la « normalité » de criminelles à l'évidence considérées comme anormales.

Des affaires peu nombreuses mais des représentations prégnantes

Dans l'ensemble de la criminalité féminine, les affaires d'empoisonnement sont en fait peu nombreuses. Contrairement aux idées véhiculées aussi bien par la presse que par les juristes pendant une grande partie du siècle, l'empoisonneuse est une espèce rare, et qui plus est en continuelle raréfaction. Mais la représentation du poison comme « arme préférée⁴ » du beau sexe s'enracine dans une longue tradition. Comme l'a bien montré Anne-Emmanuelle Demartini, la criminologie du début du siècle constitue l'empoisonnement comme un archétype du crime féminin, mobilisant des caractéristiques biologiques et psychologiques qui seraient inhérentes à la nature des femmes⁵. Leurs faiblesses physiologiques, leurs capacités de mensonge, de dissimulation, de manipulation sont invoquées pour justifier cette prédilection, les experts mettant en avant des diagnostics cliniques de mythomanie et d'hystérie. De telles théories perdurent assez tardivement, et ce malgré les profondes mutations qu'a connu le système des genres en France au cours du siècle. L'évolution de la place des femmes dans la société ne semble guère avoir d'influence sur la façon dont est perçu le crime d'empoisonnement. En 1981 encore, dans son *Traité de droit criminel*, André Vitu explique que « c'est le moyen employé par ceux à qui manque la force physique ou l'audace nécessaires pour agir par la violence », et que « de tout temps, les femmes ont révélé une préférence pour cette manière de faire périr⁶ ». Les chiffres cités pour affirmer le caractère féminin de l'empoisonnement sont souvent ceux du XIX^e siècle, faute de nouvelles études⁷. Tout au plus met-on progressivement en avant l'idée que c'est leur rôle social, au foyer, en position dominée par rapport aux hommes, qui serait déterminant dans la commission de ce crime plutôt que des prédispositions naturelles, mais sans questionner la catégorie même de « crime féminin ». Le manque de recherches portant sur la criminalité féminine comme sur les particularités criminologiques de l'empoisonnement, ainsi que la très imparfaite et très tardive réception en France des apports de la criminologie féministe à la toute fin du XX^e siècle ont contribué

4. L. LAMBERT, *Traité de droit pénal spécial*, Paris, Police-revue, 1968, p. 22 : « Le poison est du moins en France l'arme quasiment exclusive de nos compagnes et il constitue pour elles, l'arme préférée. »

5. A.-E. DEMARTINI, *op. cit.*

6. R. MERLE, A. VITU, *Traité de droit criminel. Droit pénal spécial*, Paris, Cujas, 1981, p. 1389, note 1.

7. Par exemple J. LÉAUTÉ, *Cours de droit pénal spécial 1968-1969*, Paris, 1969, p. 111.

au maintien de telles représentations, y compris parmi les professionnels de la justice⁸.

Pourtant, au xx^e siècle, ce ne sont que quelques dizaines de femmes qui ont été condamnées comme empoisonneuses⁹. Le poison est utilisé comme arme par une infime minorité de criminelles : ces affaires représentent entre 1 et 4 % des atteintes aux personnes au début du siècle¹⁰ comme dans les années 1970¹¹. Pour faire de l'empoisonnement un acte largement pratiqué par les femmes, les criminologues insistent sur le chiffre noir des crimes non découverts – mais il n'y a à vrai dire aucun élément permettant d'évaluer leur nombre, et cette affirmation relève plutôt d'un postulat. Néanmoins, il est vrai que la participation des femmes à ce crime est bien supérieure à leur part dans la criminalité générale, qui se situe entre 10 et 15 % au cours du siècle et qui a tendance à se réduire¹². Il est possible aussi que, davantage que les hommes, un certain nombre d'empoisonneuses ne soient jamais arrivées au stade du procès car déclarées irresponsables et internées. Ceci dit, si on s'en tient aux statistiques judiciaires, l'empoisonnement cesse d'être majoritairement féminin au cours du siècle. Les femmes représentent certes 59 % des cas de condamnation de 1900 à 1934¹³, mais seulement 41 % entre 1953 et 1978¹⁴, et les années 1980 et 1990 sont marquées par une relative parité¹⁵. On est très loin de la formule « Pour un empoisonneur, cent empoisonneuses ». Elles sont en moyenne deux par an dans le premier tiers du xx^e siècle, et après une légère recrudescence dans l'immédiat après-guerre, on en trouve moins d'une par an à partir des années 1950. Certaines conjonctions peuvent néanmoins donner l'impression d'une

8. On peut apercevoir des premières remises en cause dans le dossier consacré à la femme délinquante des *Annales de l'Université des sciences sociales de Toulouse*, t. XXVII, 1979, notamment p. 263 et p. 288. Robert Cario affirme en 1992 que « ce crime ne constitue plus une spécialité féminine ». Cf. R. CARIO, *Femmes et criminelles*, Paris, Érès, 1992, p. 72. Pour la tardive réception de la criminologie féministe dans les pays francophones, cf. C. PARENT, *Féminismes & criminologie*, Presses de l'université de Montréal, 1998.

9. Il est difficile d'établir un chiffre définitif des femmes condamnées pour empoisonnement au xx^e siècle, les statistiques du *Compte général de l'administration de la justice criminelle* ne distinguant pas les empoisonneurs selon leur sexe dans la période 1934-1953. On compte au moins 63 empoisonneuses condamnées de 1900 à 1934 (années de guerre exclues), et 19 de 1953 à 1978, année où la statistique criminelle cesse de prendre en compte l'empoisonnement, incluant cette incrimination dans une catégorie « autres homicides ». Une autre difficulté provient du fait que certaines empoisonneuses sont comptabilisées dans d'autres catégories lorsqu'elles ont commis d'autres crimes, par exemple celui de parricide. Il faut enfin tenir compte des éventuelles imperfections du recueil des données qui ont servi à établir le *Compte*. Malgré ces limites, le *Compte* permet cependant de donner des estimations. Le simple fait que très peu de données statistiques viennent étayer les discours sur le caractère « fréquent » des empoisonnements féminins est en soi révélateur de la tendance à reproduire des clichés. Les autres données statistiques fournies dans cette étude sont également tirées du *Compte général*.

10. Décompte réalisé sur les années 1900 à 1910.

11. R. CARIO, *op. cit.*, p. 68.

12. *Ibid.*, p. 63.

13. Les années de guerre ne sont pas incluses dans ce décompte.

14. Respectivement 63/108 sur la période 1900-1934, période de guerre exclue, et 19/46 sur la période 1953-1978.

15. M. Culioli, cité par S. CUNAT, *op. cit.*, p. 36.

véritable épidémie : les 27 et 28 mars 1952, pas moins de trois accusées sont jugées en même temps dans trois cours d'assises différentes, ce alors que l'affaire Marie Besnard est encore dans tous les esprits, et qu'en avril de la même année, deux autres affaires de même type secouent la chronique.

Affaires ordinaires et extraordinaires

L'intérêt médiatique étant généralement inversement proportionnel à la rareté du crime commis, rien d'étonnant à ce que les affaires d'empoisonneuses reçoivent un certain éclairage. Outre les cas les plus célèbres, passés à la postérité, d'autres procès comme ceux d'Antoinette Peinot et Élisabeth Ducourneau, aujourd'hui plus oubliés, ont eu droit en leur temps à des unes et à des chroniques relativement consistantes, encore que de façon très inégale suivant les titres. À plusieurs occasions, les journaux mentionnent la forte affluence dans la cour d'assises ou indiquent qu'il s'agit de « l'affaire la plus importante de la session ». Pourtant, nombre d'empoisonneuses peinent à hisser leur notoriété au-delà des maigres entrefilets qui se contentent de résumer brièvement l'affaire et de mentionner la condamnation. Quelques lignes suffisent souvent à présenter le crime, la peine réclamée par l'avocat général et la sentence prononcée. Ainsi, le procès de Jeanne Grandordy, en janvier 1949, n'a pas les honneurs de la presse nationale, alors que l'accusée est condamnée à mort, peine relativement exceptionnelle pour une femme. Pour avoir des informations à son sujet, il faut se tourner vers la presse régionale, dont les articles restent relativement succincts¹⁶.

Comment expliquer ces différences de traitement ? Les raisons permettant d'expliquer le succès médiatique d'une affaire sont complexes, de multiples facteurs entrent en jeu, qu'il s'agisse du potentiel dramatique du crime commis, de la concurrence d'autres événements dans l'actualité, ou de la présence d'avocats réputés. Mais il faut pour un « beau crime » une dose d'inattendu, et certaines histoires présentent une intrigue trop éculée pour intéresser le public. Dans une affaire jugée en 1952, un chroniqueur constate ainsi, désolé :

« Elle comparaisait hier devant la cour d'assises de Versailles sous l'inculpation d'avoir empoisonné son mari avec de la poudre à doryphores. En elle-même, cette accusation, malheureusement, est banale¹⁷. »

À propos d'un autre cas, un de ses collègues constate que les empoisonneuses « manquent d'imagination¹⁸ », et un billet d'humeur commente l'« étrange monotonie » qui voudrait que « l'arsenic dans la soupe ou le café du matin » soit devenu « le moyen banal de mettre fin aux querelles ou aux

16. *Le Méridional*, 27 janvier 1949, p. 1 ; *Le Provençal*, 27 janvier 1949, p. 4.

17. « Solange Bléau et la poudre à doryphore », *L'Aurore*, 27 mars 1952, p. 10.

18. « Marguerite Decarlina connaît son sort ce soir », *L'Aurore*, 27 mars 1952, p. 3.

dissentiments conjugaux¹⁹ ». Monotonie, banalité : pour les journalistes, les affaires d'empoisonnement se suivent et se ressemblent. À travers les articles les plus expéditifs apparaissent les traits d'une affaire typique. Elle pourrait se résumer ainsi : une femme plutôt mûre, souvent cultivatrice, empoisonne son époux afin de refaire sa vie avec un amant, en captant l'héritage. Elle utilise généralement un pesticide contenant de l'arsenic. On retrouve ces cas de figure, entre autres, dans les procès Saulas, Gachet, Pochard, Duvette, Decool, Grandordy, Mignon, Jourde... des années 1900 aux années 1950²⁰. Le fait qu'une bonne partie de ces affaires se déroulent en milieu rural, parfois dans des départements reculés, n'est pas non plus étranger au faible investissement médiatique.

À partir de ce scénario classique, toute variante est susceptible d'engendrer un surcroît d'intérêt et un traitement plus long dans la presse. Ainsi, une empoisonneuse issue d'une profession qualifiée est relativement exceptionnelle, comme le montre en novembre 1946 le cas de Paule Guilloux, préparatrice en pharmacie. Dans les années 1950, on a cependant conscience que les modifications de la société entraînent l'émergence de nouveaux profils, plus urbains et ouvriers²¹. L'intérêt peut aussi tenir au nombre d'empoisonnements commis. L'empoisonneur est réputé pour basculer facilement dans le crime en série, et le soupçon de meurtres étalés sur plusieurs années et jusque-là indétectés suscite un frisson d'effroi. L'affaire Decarlini, malgré une banale trame rurale, attire ainsi l'attention en mars 1952 : celle qui est surnommée la « Brinvilliers du Bugey » est accusée d'avoir empoisonné ses deux maris et plusieurs de ses enfants dans les années 1940. Les cas avérés d'empoisonnements multiples ne sont cependant pas si nombreux, et il est fréquent de devoir abandonner les charges portant sur les victimes les plus anciennes, dont les restes sont plus difficiles à analyser. Le plus souvent, les faits reprochés ne portent donc que sur une ou deux morts suspectes.

La nature des victimes joue également. Un empoisonnement courant au XIX^e siècle, celui d'un maître ou d'une maîtresse de maison par une domestique mécontente²², disparaît presque entièrement. L'empoisonnement ordinaire est principalement un uxoricide. Si le mari, ou plus rarement l'amant, est une victime toute désignée pour le poison, si l'empoisonnement du beau-père ou de la belle-mère n'est guère surprenant et presque compréhensible, l'opinion publique est plus prompte à s'émouvoir quand la personne visée est un père, une mère, un frère ou une sœur. Violette

19. « Monotonie », *Le Parisien Libéré*, 2 avril 1952, p. 1.

20. Respectivement jugés en juin 1912, août 1912, novembre 1913, octobre 1926, novembre 1943, janvier 1949, mars 1952, avril 1952.

21. J. POTTECHER, « Observations sur la criminologie de l'empoisonnement », *Revue de science criminelle et de droit comparé*, 1955, p. 310.

22. F. BONEF-BOUILLON, *L'empoisonnement dans le Nord au XIX^e siècle*, thèse d'histoire du droit, université Lille 2, 1986, p. 190.

Nozière et Élisabeth Ducourneau, qui reçoivent un grand éclairage médiatique, sont avant tout des parricides. Intoxiquer ses propres enfants suscite aussi l'indignation, mais ce cas de figure peut cependant être rapproché d'autres affaires d'infanticides. Empoisonner quelqu'un d'extérieur à la famille, par contre, est plus inhabituel, et inquiète davantage l'opinion publique. Antoinette Peinot, condamnée en avril 1929, était une simple amie de sa victime : aucun signe avant-coureur n'aurait pu laisser supposer cette « cruauté inouïe²³ ». Le cas de Marie Reymond, en avril 1952, concentre tout le potentiel d'une affaire retentissante : non seulement on la soupçonne d'être une criminelle en série, mais ses cibles sont des personnes dont elle avait la charge dans des hôpitaux et hospices²⁴. Traditionnelle épée de Damoclès de la famille, la femme qui empoisonne ne surprend vraiment que lorsqu'elle attaque en dehors de son cercle immédiat.

Un grand ressort du succès des affaires d'empoisonnement est l'incertitude pesant sur la culpabilité de l'accusée, et fréquemment sur la réalité même du crime, toujours difficile à prouver. Près de 40 % des accusées sont acquittées pendant le premier tiers du xx^e siècle, ce qui est assez considérable²⁵. De nombreuses accusées nient en effet les faits, et si des aveux figurent dans leur dossier, c'est, disent-elles, du fait des pressions policières. La constance avec laquelle elles protestent de leur innocence est d'ailleurs souvent accueillie avec un haussement d'épaules, car considérée comme un trait propre de cette catégorie de criminelles. « Les criminologistes s'accordent à le dire : "Une empoisonneuse n'avoue jamais." » affirme ainsi un chroniqueur²⁶. » L'empoisonneuse est facilement une « pleurnicheuse », dont il faut parfois reconnaître que « si les sanglots, les larmes » sont faux, ils sont « bien imités²⁷ ». Les controverses toxicologiques sont très suivies, car elles laissent toujours planer le spectre de l'erreur judiciaire, qui transformerait l'infâme menteuse simulatrice en innocente victime de l'acharnement policier et/ou de la médisance publique. Le procès de Solange Bléau, qui se déroulait de manière très classique, change de dimension lorsqu'il s'avère que la poudre avec laquelle l'accusée était censée avoir empoisonné la victime n'a pas été analysée : brusquement, l'affaire bascule des pages intérieures à la une²⁸. Ces coups de théâtre et la survenue du suspense peuvent ainsi transformer la cause la plus fade en un petit feuilleton, mais on peut aussi voir, dans leur récurrence, un autre signe de l'« étrange monotonie ».

23. *Le Petit Parisien*, 26 avril 1929, p. 1.

24. *Le Parisien Libéré*, 11 avril 1952, p. 7. L'affaire fait long feu.

25. Décompte excluant les années de guerre. Les taux d'acquiescement pour les affaires d'empoisonnements semblent relativement similaires entre hommes et femmes sur cette période.

26. « Une empoisonneuse n'avoue jamais », *Combat*, 25 mars 1952, p. 8.

27. « Les larmes troubles de l'empoisonneuse », *Le Figaro*, 16 décembre 1993, p. 10.

28. « Coup de théâtre aux assises de Seine-et-Oise », *L'Aurore*, 28 mars 1952, p. 1 ; « Coup de théâtre en Seine-et-Oise au procès de l'« empoisonneuse » », *Le Parisien Libéré*, 27 mars 1952, p. 1.

Des « sorcières » aux solides appétits

Par ailleurs, les empoisonneuses ne font pas exception à la règle qui veut qu'une femme soit tout autant jugée sur sa moralité que sur sa participation effective à un crime. Si nombre d'articles de presse se cantonnent à un exposé très descriptif des faits, d'autres s'attardent longuement sur les écarts conjugaux des femmes mariées et sur les aventures sexuelles des célibataires. Il y a très souvent, pour ne pas dire presque toujours, un amant avéré ou supposé dans ces histoires. D'ailleurs, certaines accusées ne s'arrêtent pas à un seul amour. Les empoisonneuses sont réputées avoir de solides appétits les incitant à multiplier les relations. Denise Chauvet, par exemple, « court le guilledou » : c'est « une épouse insatiable » qui a « la perfidie de Putiphar²⁹ ». Elle est accusée de poursuivre de ses assiduités les vigoureux journaliers agricoles qui travaillent pour son mari. La transgression est peut-être d'autant plus importante qu'il s'agit de femmes assez mûres n'hésitant pas à prendre des amants jeunes, voire très jeunes, ainsi que des étrangers. Élisabeth Ducourneau s'acoquine avec un Algérien, Mélanie Duvette avec un Portugais. Amandine Clatot n'a certes qu'une trentaine d'années, mais profitant de l'absence de son mari prisonnier en Allemagne, elle prend « plusieurs amants, de solides gars de culture, étrangers pour la plupart. Le benjamin en était un enfant de 15 ans, le propre fils du dernier d'entre ses adorateurs³⁰ ». De même, Anaïs Jourde aurait affirmé : « J'aime ce qui est jeune et beau ». À soixante ans passés, c'est une « matrone aux vertes ardeurs³¹ », « volcanique », n'hésitant pas à « provoquer les jeunes domestiques³² ». L'empoisonneuse est ainsi « victime de son sexe³³ ».

Ces succès sont d'autant plus surprenants que les attraits de ces femmes n'apparaissent pas évidents aux yeux des chroniqueurs. L'apparence des accusées est souvent commentée. De manière générale, les journalistes sont assez peu amènes dans leurs descriptions physiques. Violette Nozière, et dans une moindre mesure Élisabeth Ducourneau, sont des exceptions : il y a très peu de belles empoisonneuses. Plus souvent, leur apparence est banale : Amandine Clatot est ainsi « une femme noireude, ni jolie ni laide, insignifiante³⁴ ». Les appréciations varient d'un journaliste à l'autre. À propos de Solange Bléau, si l'un considère charitablement qu'« il n'y a sûrement pas longtemps qu'elle a cessé d'être séduisante, sinon tout à fait jolie³⁵ », l'autre affirme qu'il s'agit d'« une femme souffreteuse et maigriotte, nerveuse, au visage anguleux, où des yeux d'un bleu glauque se cachent

29. G. BERTELOITE, « Le gâteau à la strychnine », *Qui? Détective*, 142, 21 mars 1949, p. 11.

30. *Le Matin*, 20-21 novembre 1943, p. 1.

31. *Le Parisien Libéré*, 29 avril 1952, p. 7.

32. *Combat*, 3-4 mai 1952, p. 8.

33. S. FRANCE, « Les empoisonneurs de Bordeaux », *Détective*, 596, 9 mai 1940, p. 12.

34. *Le Matin*, 20-21 novembre 1943.

35. *L'Aurore*, 27 mars 1952, p. 10.

derrière de grosses lunettes. Cheveux et manteaux noirs. Ensemble nettement inquiétant³⁶ ». Derrière le jugement sur l'apparence, on voit poindre la présomption de culpabilité. Marguerite Decarlini est « petite, ratatinée, noiraude, quarante-quatre ans, mais sans âge, profil d'oiseau de proie à bon marché : genre corbeau³⁷ ». On évoque pour une autre « l'obésité renforcée de sept tricots et de sept jupons », avec des « jambes déformées par les varices³⁸ ». Quant à M^{me} Jourde, si elle est surnommée la « belle Anaïs », c'est surtout en raison de ses conquêtes et de ses charmes passés, car elle est « maflue et hommasse » et « ne fait guère honneur à la légende qui lui a valu son surnom triomphant³⁹ ». Monstre moral, l'empoisonneuse peut aussi être un monstre physique, comme Antoinette Peinot, atteinte de nanisme, qui est « malingre », « bossue », « difforme⁴⁰ », et « aussi peu sympathique au moral qu'au physique », avec un « long nez » et « une maigre main déformée⁴¹ ». Derrière ces considérations, on retrouve sans doute le motif récurrent de la sorcière, dont la laideur reflète le caractère maléfique.

Face à ces femmes, les victimes conjugales, empoisonnées et cocufiées, ne sont pas exemptes de toute responsabilité. Leurs – désormais – veuves les décrivent souvent comme des ivrognes, des brutes et des incapables. M^{me} Ferrari reproche à son mari de l'empêcher de remplir ses devoirs religieux⁴² ; plus grave, Denise Chauvet accuse le sien d'avoir menacé ses enfants et de l'avoir forcé à des « relations contre-nature ». Faut-il donc voir, dans ces femmes, des résistantes à l'oppression patriarcale ? Ce serait aller trop vite en besogne au gré de la partie adverse, qui s'acharne plutôt à démontrer que, loin du portrait ingrat qui en est dressé, ces hommes étaient des personnes affables, sympathiques et débonnaires. Les amis des défunts témoignent bien volontiers en ce sens. Les maris vilipendés subiraient ainsi une double peine de la part des empoisonneuses : non contentes de les avoir fait mourir dans d'atroces souffrances, celles-ci n'hésiteraient pas à noircir injustement leur mémoire. En fait, si les hommes victimes des empoisonneuses sont parfois coupables, c'est aux yeux des journalistes moins à cause de leurs brutalités ou de leur alcoolisme que pour ne pas avoir su s'imposer comme les maîtres de leur foyer et pour avoir toléré des écarts regrettables, débouchant sur la catastrophe. En 1926, Mélanie Duvette avait imposé chez elle la présence de son amant à son mari, « un brave ouvrier d'usine de caractère un peu faible⁴³ ». Dans le cas de Denise Chauvet, le mari continue « d'apporter sa paye à l'infidèle », alors que cette dernière s'est mise en ménage

36. *Le Parisien Libéré*, 27 mars 1952, p. 8.

37. *L'Aurore*, 27 mars 1952, p. 3.

38. « Marie Raymond attend d'être interrogée », *Le Parisien Libéré*, 15 avril 1952, p. 5.

39. *Le Parisien Libéré*, 3 mai 1952, p. 7.

40. *Le Petit Journal*, 25 avril 1929, p. 1.

41. *Le Matin*, 25 avril 1929, p. 1 ; *Le Matin*, 26 avril 1929, p. 1.

42. « Le châtement », *Qui ? Détective*, 171, 10 octobre 1949, p. 7.

43. *Le Petit Parisien*, 22 octobre 1926, p. 3.

avec un autre homme. On retrouve encore un exemple de ces étranges tolérances à la fin des années 1990 dans l'affaire Jamila Belkacem⁴⁴...

Les accusées sont ainsi fréquemment posées en femmes avides de pouvoir au sein de leur foyer et supportant mal la tutelle conjugale ou parentale. Ce sont des « mégères », des « furies » colériques et véhémentes. Dans les affaires où elles sont de mèche avec leur mari ou un amant, elles sont souvent présentées comme les instigatrices de l'action. Ainsi de Gabrielle Blondey : son mari « subit l'emprise de cette "Marie Souillon" dont les flambées de colère font trembler la maisonnée ». Son objectif est de se débarrasser de son beau-père, propriétaire de la ferme, afin de « devenir la vraie patronne⁴⁵ ». Et c'est donc elle qui entraîne son mari à commettre un parricide. Quand ils ne sont pas manipulés par leurs compagnes pour verser eux-mêmes le poison, les complices masculins en sont souvent réduits à n'être que des intermédiaires se contentant de se procurer le produit toxique ou de livrer un aliment empoisonné. Pour se justifier, ils affirment avoir été « envoûtés », et raniment parfois explicitement le fantasme de la sorcière⁴⁶. Les procureurs n'hésitent d'ailleurs pas à requérir une peine plus faible pour les hommes que pour les femmes. Il est en revanche exceptionnel que des femmes s'associent pour se débarrasser du mari de l'une d'elles, comme dans l'affaire Pochard⁴⁷.

Si elles sont fréquemment de mauvaises épouses, les empoisonneuses ne sont pas pour autant de mauvaises mères. Nombre d'entre elles ont des enfants, et la presse souligne l'écart existant entre la monstruosité de leurs actes, l'insensibilité dont elles ont pu faire preuve face à l'agonie de leurs victimes, et l'attention, voire la tendresse qu'elles continuent de manifester à leurs enfants. Avant d'être emmenée en prison, « Denise Chauvet l'empoisonneuse jette un dernier coup d'œil de détresse sur son petit Alain, qui dort⁴⁸ ». Face à M^{me} Blondey, qui déclare, lorsqu'on lui demande ce qu'elle a à ajouter pour sa défense : « Je veux voir mes petiots ! », on s'interroge : « Le réflexe maternel est-il le seul instinct normal de cette demi-détraquée⁴⁹ ? » De même, Berthe Borgnet, « monstre hors série », revendiquant ses actes et ne présentant aucun remords, serre sa fille dans ses bras pendant le procès et pleure, « pour la première fois peut-être depuis son arrestation⁵⁰ ». Cet amour humanise quelque peu ces criminelles, sauf quand il devient à son tour « excessif », « pathologique » et quasi-incestueux⁵¹.

44. Épisode « Jamila Belkacem l'empoisonneuse » de l'émission *Faites entrer l'accusé*, diffusé le 25 août 2005 sur France 2.

45. J. NEVERS, « Une tragique veillée funèbre », *Qui? Détective*, 143, 28 mars 1949, p. 4-5.

46. Par exemple dans le cas d'Anaïs Jourde, *Le Parisien Libéré*, 29 avril 1952, p. 7 ; mais aussi plus récent « Le désarroi de l'amant éconduit », *Le Figaro*, 17 décembre 1993, p. 11.

47. *Le Matin*, 15 septembre 1913, p. 3.

48. G. BERTELOITE, *op. cit.*

49. J. NEVERS, *op. cit.*

50. C. VALLIER, « "Monstre hors série" Berthe Borgnet n'a pu sauver sa tête », *Qui? Détective*, 768, 17 mars 1961, p. 11.

51. « Les hommes de Rodica », *Le Républicain lorrain*, 1^{er} juillet 1999, p. 21.

Quelques chroniqueurs sont conscients des dérives que ces jugements moraux, fondés sur les apparences, impriment aux procès et s'interrogent :

« Sans preuve, sur quoi pouvait-on s'appuyer ? Sur les renseignements de police, sur la réputation de femme légère de l'accusée?... Ça n'a rien à voir avec l'empoisonnement par l'arsenic, que de lui infliger un "zéro de conduite". Il y a une vie privée qu'on n'a pas à traîner en justice. Un accusé n'est pas un être qu'on a le droit de salir⁵². »

Il est cependant malheureux, en l'occurrence, que ces scrupules ne surviennent qu'une fois l'acquittement prononcé.

Folles, demi-folles ou responsables ? L'« énigme » des empoisonneuses

Que faire de ces empoisonneuses ? Ce crime « soulève l'opinion publique plus qu'aucun autre⁵³ », et les peines qui les frappent sont lourdes. Sur le premier tiers du xx^e siècle, 11 % des empoisonneuses sont condamnées à mort, soit davantage en proportion que pour les affaires d'assassinat. Il faut également rappeler qu'en 1941 Élisabeth Ducourneau ouvre la reprise des exécutions de femmes pour crimes de droit commun, après une interruption de plus de cinquante ans. Pour la plupart, elles bénéficient cependant de circonstances atténuantes, mais elles n'en subissent pas moins des peines de travaux forcés à temps ou à perpétuité. Cette sévérité se prolonge jusque dans les années 1990, où l'on retrouve des peines allant de dix à vingt ans de réclusion⁵⁴. La réputation d'indulgence de la justice masculine envers les criminelles touche ici ses limites⁵⁵.

Et pourtant, la question de la responsabilité pénale des empoisonneuses est fréquemment soulevée. Issues de milieux ruraux et ouvriers, elles sont réputées pour être relativement frustrées⁵⁶. Sans attendre la confirmation de la présence de poison dans les corps, des journaux suggèrent que Marie Reymond devrait être internée⁵⁷. Si l'accusée est malgré tout reconnue apte à subir un procès, sa responsabilité est souvent atténuée. Gabrielle Blondey est « muette comme une cruche », une « débile mentale », une « demi-folle » qui injurie son mari au moment du verdict⁵⁸. Celles qui sont reconnues comme étant « intelligentes » ne sont pas non plus à l'abri d'interrogations sur leur santé mentale, à l'image d'Antoinette Peinot,

52. « On n'envoie pas au bagne sur des raisonnements pareils », *Combat*, 29-30 mars 1952, p. 8.

53. S. FRANCE S., *op. cit.*

54. S. CUNAT, *op. cit.*, p. 36.

55. C. PARENT, « La protection chevaleresque ou les représentations masculines du traitement des femmes dans la justice pénale », *Déviance et société*, 10, 1986, p. 147-175.

56. J. POTTECHER, *op. cit.*, p. 311.

57. *Le Parisien Libéré*, 14 avril 1952 : « Elle finira sans doute dans un asile d'aliénés. »

58. J. NEVERS, *op. cit.*

neurasthénique, insomniaque et suicidaire. Cependant, c'est une « névrosée, mais non une folle⁵⁹ ». Il faut en effet éviter qu'un diagnostic d'anormalité n'affaiblisse trop la sanction. Dans le procès Borgnet, l'expert recadre le propos :

« Est-ce un monstre?... C'est une virago, une passionnée, une mégère d'un autoritarisme excessif. Mais elle ne présente aucun signe clinique. C'est une femme relativement intelligente, capable de volonté, pourvue d'une affectivité normale et entièrement responsable⁶⁰. »

Dans de nombreuses affaires, les journalistes affirment leur scepticisme quant aux analyses des experts. L'un s'exclame : « Elle est folle cette femme ! Il paraît que non. » Et de noter textuellement une phrase incohérente prononcée par l'accusée, « qui la dépeint mieux que ne peut le faire un éminent psychiatre⁶¹ ». Pour les empoisonneuses, peut-être davantage que pour les autres, la frontière entre crime et folie s'avère assez ténue.

Malgré nombre de traits communs, malgré des gestes et des paroles répétés d'un procès à l'autre, « décidément, les empoisonneuses constitueront toujours une énigme⁶² ». La monstruosité de leur crime comporterait une part irrationnelle qui rendrait ces criminelles inaccessibles à la compréhension des autres mortels. Est-ce d'ailleurs si important ? Aux yeux d'un grand nombre, « ce qui importe à l'opinion publique [...], ce n'est pas l'analyse des sentiments de ces âmes perverses, mais le sévère et légitime châtement de leur forfait⁶³ ».

Ces représentations se prolongent dans les procès les plus tardifs, même si la figure de l'empoisonneuse semble se brouiller à la fin du xx^e siècle : les milieux socio-culturels se diversifient⁶⁴, l'empoisonnement cesse d'être un crime spécifiquement rural. Il s'agit plus souvent d'infirmières ou d'aides-soignantes, ayant recours à des cocktails médicamenteux. La question de l'euthanasie se pose dans certains procès. Le motif sexuel reflue, par rapport à la figure de l'empoisonneuse cupide, séduisant et empoisonnant assez rapidement ses victimes afin de capter des héritages, l'empoisonnement devenant un moyen parmi d'autres de l'escroquerie. On rencontre aussi d'autres intrigues, comme une mère dépressive empoisonnant ses enfants avant de tenter de se suicider. Plus rares, les affaires d'empoisonnement sont peut-être devenues aujourd'hui moins monotones, sans pour autant susciter outre mesure l'intérêt du public.

59. *Le Petit Parisien*, 26 avril 1929, p. 3.

60. C. VALLIER, *op. cit.*

61. *L'Aurore*, 27 mars 1952, p. 3.

62. *Le Parisien Libéré*, 28 mars 1952, p. 7.

63. G. BERTELOITE, *op. cit.*

64. S. CUNAT, *op. cit.*, p. 17.